



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric VILLAIN Guillaume, RENARD Emmanuel, ROTSAERT Olivier, et Mmes DESLIENS Sylvie, BENOIT Isabelle, BATIS Anne-Sophie, BORTOLOTTI Edwige, PINIAU Cindy et PILLIET Corinne

Absents excusés : M. BENOIST Thierry a donné pouvoir à M. BARAT Vincent
M. ANCEAUX Christophe a donné pouvoir à M. DESCHATRETTE Frédéric
Melle PINGUET Camille a donné pouvoir à Mme PINIAU Cindy

A été nommé secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés : Monsieur Guillaume VILLAIN

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- ✚ Délibération sur montants attribués pour les bons d'achat enfants diplômés de Saint-Aubin en juillet 2022
- ✚ Délibération sur montants attribués pour les bons d'achat des maisons fleuries 2022
- ✚ Réflexion sur l'entretien par les administrés des pas de porte
- ✚ Projet de changement du règlement intérieur de la salle des fêtes
- ✚ Travaux des commissions
- ✚ Questions diverses.

1. Délibération sur les montants attribués pour les bons d'achat des enfants diplômés de Saint-Aubin en juillet 2022.

Madame DESLIENS Sylvie prend la parole et explique qu'elle souhaiterait, dans le même principe qu'en 2021, attribuer un bon d'achat aux enfants de Saint-Aubin, lauréats d'un brevet des collèges, Baccalauréat ou Licence, avec ou sans mention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des sommes suivantes :

<i><u>Brevet des collèges</u></i>	<i><u>Baccalauréat</u></i>	<i><u>Licence</u></i>
Sans mention : 20,00 €	Sans mention : 40,00 €	Sans mention : 60,00 €
Mention Assez Bien : 30,00 €	Mention Assez Bien : 60,00 €	Mention Assez Bien : 80,00 €
Mention Bien : 40,00 €	Mention Bien : 80,00 €	Mention Bien : 100,00 €
Mention Très Bien : 50,00 €	Mention Très Bien : 100,00 €	Mention Très Bien : 120,00 €

2. Délibération sur les montants attribués pour les bons d'achat des maisons fleuries 2022

Madame DESLIENS Sylvie explique qu'elle souhaiterait, comme l'an passé, récompenser les maisons fleuries de la commune. Il y a au total 24 maisons concernées et deux catégories choisies par la commission.

Elle propose d'attribuer aux 12 premières maisons les mieux fleuries, un bon d'achat de 50€ et un bon d'achat de 30€ pour les 12 autres.

Trois maisons ont retenu l'attention du jury communal et pourraient recevoir chacune un bouquet d'une valeur de 25€ en plus du bon d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet.

3. Réflexion sur l'entretien par les administrés des pas de porte

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric rappelle que la commune dispose actuellement de deux agents chargés de l'entretien du village au lieu de trois comme les années précédentes. Il explique que dans beaucoup de commune l'entretien des pas de portes est réalisé par les administrés.

Il précise que cet entretien, lorsqu'il est réalisé le long des pieds de murs de façade ou de clôture qui sont détériorées par le temps, la commune pourrait être portée responsable en cas de dégât.

Un exemple de rédaction d'arrêté de la ville d'Arras est présenté.

Le Conseil Municipal prend note de ce projet et propose que cela soit mis à l'étude par la commission Urbanisme et proposé lors d'une prochaine réunion.

4. Aménagement de la Chapelle Godefroy sur RD619

Monsieur le Maire explique en résumé le projet d'aménagement de la Chapelle Godefroy.

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric enchaîne en précisant que ces travaux devraient être réalisés sur une durée de 5 ou 6 semaines par l'entreprise EIFFAGE.

Le but de ces travaux étant de mettre en place un « tourne à gauche » vers Saint-Aubin en venant de Romilly-Sur-Seine avec interdiction de doubler sur l'autre voie. Les panneaux de signalisation installés seront déboîtables pour permettre le passage des convois exceptionnels.

Ces travaux d'aménagement devraient débuter le 03 octobre 2022 au plus tôt. La route d'accès à St Aubin ne sera pas condamnée. Un aménagement du transport des Ordures Ménagères est prévu entre Suez et le SLA. Monsieur DESCHATRETTE Frédéric a, par ailleurs proposé d'accueillir la base vie de l'entreprise sur le parking pompiers entre la salle polyvalente et le City-Stade.

Monsieur Le Maire explique que lors de la réunion de préparation de ces travaux, Monsieur Fabien BOULARD, responsable du SLA de Nogent sur Seine, a accepté de faire un tour de notre village afin de lui signaler les problèmes suivants :

- Le revêtement de la RD 68 et les fossés attenants et traversant le village ne sont pas entretenus ;
- Le revêtement du pont de la rue du Colombier est en mauvais état ;
- Les problèmes de vitesse excessive sur la RD442 sont récurrents.

Puis un avis technique est demandé sur la rue des Charrons et le Haut de la Fourche suite aux inondations. La mise en place de bassins de rétention pourraient être étudiée.

Ces divers dossiers sont donc à l'étude et seront évoquées lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

5. Règlement Salle des Fêtes.

Etudié lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur DESCHATRETTE Frédéric donne lecture du projet final du règlement de la salle des fêtes, suit aux modifications proposées. La nouvelle caution est notamment fixée à 1 000€.

Validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Travaux des diverses commissions

a) Urbanisme, Habitat et Logement

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric présente un projet de commandes groupées pour le fioul et les pellets de bois. Un sondage a donc été lancé sur Panneau-Pocket. Les personnes intéressées ont jusqu'au 15 septembre 2022 pour s'inscrire. Des tarifs négociés seront proposés lors d'une réunion publique prochainement si cela est possible. Cela finalisera le projet et les commandes seront passées avant l'hiver. Pour l'instant dix personnes sont intéressées pour une livraison de fioul et dix pour les pellets.

b) Education et jeunesse

Monsieur le Maire rapporte qu'au vu de l'augmentation des tarifs de l'énergie et de la nourriture, une attention particulière devra être apportée pour la gestion de ces deux postes. La commission étudiera cette problématique prochainement.

✓ **Problème d'incivisme récurrent devant l'école de St Aubin**

Madame DESLIENS Sylvie explique qu'elle a rencontré un responsable de la gendarmerie. Elle a évoqué avec celui-ci les différents problèmes rencontrés à la sortie des écoles. Des propositions ont été faites. Un rendez-vous sera pris avec Monsieur Fabien BOULARD, responsable du SLA de Nogent sur Seine, afin d'en étudier les faisabilités.

✓ **Spectacle de Noël pour les enfants de Saint-Aubin.**

Madame DESLIENS Sylvie, avec sa commission, souhaiterait proposer aux enfants de St Aubin de 4 à 11 ans une sortie à UTOPIA situé à Bussy en Othe pour Noël. Un spectacle dénommé «Un Noël Magique » avec goûter et surprises pour les enfants est prévu le lundi 19 décembre 2022. Le tarif est de 10€ par enfant avec possibilité d'options. Des devis seront également demandés pour le transport en car.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe ses colistiers que Groupama propose le samedi 10 décembre 2022, une formation aux gestes de premiers secours en Mairie pour ceux du Conseil qui seraient intéressés.

Madame DESLIENS Sylvie souhaiterait, quant à elle mettre en place des formations aux gestes de premiers secours pour les agents et les administrés de Saint-Aubin. Ce projet est à l'étude.

Monsieur Le Maire a le grand plaisir d'informer son Conseil Municipal que la commune de Saint-Aubin a figuré au Palmarès 2022 des villes et villages Fleuris avec l'obtention d'une deuxième fleur attribuée par l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est.

Séance levée à 21h30

Le Maire



Le secrétaire